

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'école  
Mère-Marie-Rose, tenue le mercredi 17 septembre 2025 à 18:15 au local de  
musique**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance**

Présences : Mme Stéphanie Desmarais (directrice)

M. Francis Blain (parent)

Mme Mireille Kra (parent)

M. Maxime Martineau (parent)

Mme Maude Roberge (parent)

Mme Élise Tremblay (parent)

Mme Rose Martine St-Cyr

Mme Karine Trottier (enseignante)

Mme Sandra Vincent (enseignante)

Mme Mélany Fortier (enseignante)

Mme Martine Lizotte (service de garde)

Absences : Mme Marie Yolaine Glaud (parent)

**1.2 Nomination d'un (e) secrétaire**

Sandra Vincent

**1.3 Revue et adoption de l'ordre du jour**

CE-25/26-01

L'ordre du jour est proposé par Martine Lizotte et adopté à l'unanimité

**2. Parole au public**

**3. Questions diverses**

**4. Adoption – approbation**

**4.1 Élection à la présidence 2025-2026**

Mme Élise Tremblay est élue présidente

Adopté à l'unanimité

CE-25/26-02

**4.2 Élection à la vice-présidence 2025-2026**

M. François Blain occupera le poste de vice-président

Adopté à l'unanimité

CE-25/26-03

#### **4.3 Représentant de la communauté**

CE-25/26-04

Mme Cindy Mathers est confirmée à titre de représentante à la communauté.

Proposé par Mme Élise Tremblay et adopté à l'unanimité

#### **4.4 Calendrier des réunions**

CE-25/26-05

La direction présente au membre le calendrier prévu des rencontres.

Proposé par Mme Fortier et adopté à l'unanimité

#### **4.5 Activités et sorties scolaires (approbation)**

La direction explique les divers budgets permettant de payer les activités (école on bouge, école inspirante, sorties culturelles).

**École inspirante** : réparti selon les besoins

**Sorties scolaires** : doit être une sortie culturelle absolument (ex : théâtre).

Certaines activités devront être **payées par les parents**.

**Activités de plein air/à l'école on bouge :**

L'aménagement de l'horaire permettra de faire des blocs d'activités. On mise sur les activités locales qui peuvent être répétées.

En raison des règles sur l'octroi des contrats, concernant le transport scolaire, si le seuil de 10 000\$ est atteint, nous devons demander 3 soumissionnaires pour obtenir le meilleur prix et donner le contrat pour l'année à une compagnie.

L'argent de la campagne de financement est pour financer les activités pour tous, pas pour les activités et sorties scolaires.

Le conseil d'établissement a aussi le pouvoir d'autoriser ou non toute activité qui pourrait engendrer des coûts aux parents en fonction de la Politique des frais chargés aux parents.

Les membres sont questionnés quant au montant maximal que l'école devrait charger aux parents pour des activités. Évidemment, un parent peut décider d'inscrire son enfant à plusieurs activités. Il est entendu qu'un maximum de 50\$ par jour pourra être demandé.

CE-25/26-06

Proposé par Mme Cassamajor et adopté à l'unanimité.

Les membres du conseil d'établissement ont le pouvoir d'approuver les activités en fonction du respect du calendrier scolaire ou des modifications causées par ces activités.

À la suite des compressions budgétaires, les activités et les sorties sont à l'étude afin de respecter les budgets. Nous n'avons pas les chiffres officiels actuellement.

Aucune sortie n'est à faire autoriser encore ce soir sauf une. Le 3 octobre il y aura le *CrossCountry* à St-Hyacinthe pour les groupes 601 et le groupe multi 5-6. Toutefois, seuls les élèves de 6<sup>e</sup> année participeront à la course.

**CE-25/26-07**

Proposé par Mme Lizotte et adopté à l'unanimité

#### **4.6 Résolutions activités en cours d'année (adoption)**

La direction explique qu'il arrive parfois que des activités s'ajoutent en cours d'année scolaire. Ce peut être autant les activités des différentes fêtes (Halloween, St-Valentin, etc.) que de nouveaux projets élaborés par les enseignants.

Il est demandé que le CÉ autorise que nous n'ayons pas à consulter les membres pour les activités qui ne coûtent rien aux parents et qui ne nécessitent pas de déplacements.

**CE-25/26-08**

Proposé par Mme Élise Tremblay adopté par l'unanimité

#### **Résolution au sujet des activités éducatives ou récréatives à l'école**

Les activités et les sorties scolaires doivent être approuvées par le Conseil d'établissement en début d'année scolaire.

Toutefois, considérant que certaines offres d'activité peuvent être offertes à l'école en cours d'année (ex. théâtre, spectacle, etc.), il est proposé d'autoriser l'équipe école à planifier des activités à l'école en cours d'année sans demander l'autorisation du conseil d'établissement pour la modification à l'horaire (ex. spectacle de magie, période d'activité école, etc.). Proposé par Élise Tremblay et approuvé à l'unanimité

**CE-25/26-09**

Toutefois, toutes les sorties scolaires doivent être approuvées (vote lors d'une réunion ou d'une consultation par courriel).

#### **4.7 Budget de fonctionnement du CÉ**

Point informatif : Le conseil d'établissement dispose d'un budget annuel de 375\$. Ce montant peut permettre de payer des gardiennes, des frais de déplacement, des repas.

**CE-25/26-10**

Il est proposé par Mireille Kra et adopté à l'unanimité

## **4.8 Résolutions concernant l'utilisation du FDS**

**CE-25/26-11**

Le conseil d'établissement accepte de financer les activités ayant eu lieu pendant l'année 24-25 (23000\$)

Il est proposé par Mélany Fortier et adopté à l'unanimité

**CE-25/26-12**

Le solde des dons reçus pour le Gala Méritas (760\$) sera déposé dans le FDS. Il est proposé par Maxime Martineau et adopté à l'unanimité

**CE-25/26-13**

Le montant du GDPL (4985\$) vers le FDS : une résolution pour l'utilisation des fonds dans l'esprit de la mesure à la hauteur du budget disponible.

Il est proposé par Maxime Martineau et adopté à l'unanimité

**CE-25/26-14**

Montant de 1025\$ (intérêts de l'année de 2023-2024) vers le FDS : l'utilisation de ce montant est laissé à la discrétion de l'équipe-école.

Il est proposé par Élise Tremblay et adopté à l'unanimité

## **4.9 Politique alimentaire (adoption)**

La Politique alimentaire concerne l'achat par l'école et la distribution aux enfants d'aliments sucrés ou ne respectant pas le guide alimentaire canadien. Le conseil d'établissement devrait être consulté chaque fois que l'école envisage de déroger à cette politique.

L'école aimerait que le conseil d'établissement l'autorise à déroger de la politique sans avoir constamment à faire voter les membres du conseil.

**CE-25/26-15**

Après discussions, il est proposé par Mme Mireille Kra d'autoriser l'école à déroger de la politique alimentaire à la bonne discrétion du personnel scolaire.

## **5. Parole aux enseignants**

Une entrée en douceur avec de nombreux petits (3 maternelles 4 ans, 4 maternelles 5 ans, 3 classes de 1<sup>ère</sup> année). Une activité au parc Pécaudy a été réalisée. Quelques ajustements au niveau des autobus ont été faits.

## **6. Parole à la technicienne au service de garde**

Présentement, nous sommes à plus de 260 élèves inscrits au service de garde.

110 élèves dîneurs

Journée pédagogique du 19 septembre 2025 : 100 inscriptions

Groupes en dépassement dans plusieurs degrés donc les ajouts périodiques sont très difficiles.

Il reste un poste vacant d'éducatrice classe principale, la demande de personnel est envoyée on attend la réponse du CSSP.

## **7. Parole à la direction**

Un début d'année avec une équipe enseignante complète. Inversion de certains dîners afin d'éviter qu'il y ait beaucoup de petits en même temps sur la cour. Cohabitation avec les grands se fait bien. Ils aiment souvent aller aider les petits.

Direction intérimaire au CSS.

La politique concernant les téléphones cellulaires n'a pas été modifiée. Le vouvoiement est fortement encouragé, mais ne sera pas sanctionné pour personne.

### **7.1 Demande d'autorisation de diffusion de renseignements**

La direction demande à la présidente, à la vice-présidente, à la représentante au comité de parents, au substitut de la représentante au comité des parents, de remplir le formulaire pour autoriser la diffusion de leur adresse courriel sur le site de l'école.

### **7.2 Antécédents judiciaires**

Les vérifications se font par internet et les membres devront remplir un formulaire en ligne.

### **7.3 Liste des membres**

La liste sera mise à jour pour la prochaine séance.

### **7.4 Formation pour les membres du CÉ**

Les nouveaux membres du CÉ sont invités à faire le visionnement des capsules de formation. Le lien web vers ces capsules sera envoyé par la direction dans les prochains jours.

[Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec](#)

La direction est dans l'obligation d'inviter les membres du CE à suivre la formation. Aucune obligation pour les membres à suivre cette dernière.

## **8. Levée de l'assemblée à 19h15**



